



## Utilisation d'un modèle déposé

Par **catherine2124**, le **12/05/2009** à **09:39**

Bonjour,

J'ai déposé un meuble en carton en tant que dessin et modèle à l'INPI.

Une photo de ce meuble a été utilisée dans un livre sur les meubles en carton à mon insu et la personne ayant écrit le livre est assise dessus pour en montrer la résistance, sous entendu que c'est elle qui l'aurait réalisé.

Etant donné que je suis connue dans la profession, je souhaiterais réagir, que dois-je faire et que puis-je attendre ?

Merci d'avance pour vos réponses.